

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 11 décembre 2013

Présidence : M. Jacques Morel, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 avril 2013
2. Planification financière communale
3. Budget 2014
 - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Investissement et financement : Réfection Rte du Marchet
 - 3.3. Investissement et financement : Mise en conformité des captages d'eau
 - 3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
5. Règlement scolaire - modification
6. Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires - révision
7. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 13 novembre 2013, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 12 novembre 2013
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 46 du 15 novembre 2013
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 103 dès le 27 novembre 2013, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 11 décembre 2013 avec 1'561 citoyens ayant le droit de vote. Au 11 décembre 2013, notre village compte 2'393 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Mme Laetitia Perrin
- Secteur 2 : M. Bernard Kolly (y.c. table du C.c.)

M. Bernard Kolly est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **110 participants dont 110 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 avril 2013

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 24 avril 2013 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Planification financière communale

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière de notre Commune. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière. L'Assemblée ne doit qu'en prendre acte.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement prévue pour les années 2014-2018.

M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2014-2018.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution prudente des rentrées fiscales ordinaires.

De plus, il est annoncé que cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui devra donner son préavis.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement et qu'elle sert d'outil de pilotage. Il ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Stéphane Brodard** qui demande pourquoi présenter une planification financière s'il y a autant d'incertitudes sur les investissements futurs, **M. Jean-Noël Gendre** lui répond qu'il s'agit d'une obligation légale de présenter cette planification au Législatif.

- **M. Jean-Jacques Friboulet** demande à quoi correspondent les 16 millions budgétés en 2016 dans le budget des investissements. M. Jean-Noël Gendre répond qu'il s'agit d'achat de terrains, de bâtiments à construire dans la zone du Clédard comme par exemple éventuellement une salle de gym, une crèche, un accueil extrascolaire et des agrandissements ou améliorations des infrastructures.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le document présenté concerne les prévisions faites par le Conseil communal pour les années à venir.

Comme la Commission financière le relevait l'an passé, notre commune est en plein développement et l'accroissement démographique est un facteur difficilement quantifiable. Les projections en la matière sont forcément imprécises ce qui influence fortement la planification du compte de fonctionnement. Les chiffres

présentés dans le document vont donc certainement évoluer dans les mois à venir. Cela étant, la Commission n'a pas de remarque particulière à formuler sur cet objet.

La planification des investissements montre que le Conseil communal maintient le cap, avec des projets ambitieux. La Commission financière invite d'ores et déjà le Conseil communal à porter une attention particulière au financement des investissements qu'il souhaite soumettre au vote de l'Assemblée communale dans les mois et années à venir.

La Commission financière préavise favorablement la « Planification financière » soumise à l'Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport.

Point 3 Budget 2014

3.1 Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2014 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 103.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement et celui des investissements. Au moyen de folios, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

Plusieurs informations sont aussi données sur la nouvelle péréquation financière qui influence positivement notre budget de fonctionnement. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est également présentée.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de charges de CHF 83'040.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de CHF 4'507'000.00.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Joseph Emmenegger** souhaite connaître le détail du montant de CHF 2'025'000.00 dans les intentions d'investissements pour des achats de terrains. La somme de CHF 1'410'000.00 est justifiée mais demande à quoi correspond les CHF 615'000.00 restants. **M. Martial Wicht** répond qu'il y a actuellement des transactions en cours avec des propriétaires qui désirent vendre leurs terrains. Il y a également une somme attribuée pour des accès à des terrains. **M. Jean-Noël Gendre** rajoute que le Conseil communal a un devoir de réserve dans les

négociations en cours et ne peut pas divulguer les noms des propriétaires et les lieux de ces terrains. Il rappelle que c'est un budget d'intentions et qu'il est toujours susceptible d'être modifié.

La parole n'est plus demandée sur cet objet.

3.2. Investissement et financement : Réfection Rte du Marchet

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 103.

M. le Président passe la parole à M. Etienne Devaud, Conseiller communal responsable des routes, pour les explications sur cet objet.

La réfection de la majorité de la route du Marchet et de ses canalisations a été réalisée il y a peu, mais sans le tronçon jouxtant le Verger. Les constructions dans ces zones étant maintenant réalisées, il y a lieu de terminer ces rénovations. La canalisation concernée doit être refaite car elle est vétuste et unitaire. Aujourd'hui, les eaux de pluie ne peuvent plus être mélangées aux eaux usées lors de nouvelles constructions ou de réfections. C'est donc aussi l'occasion d'améliorer le coffre et le tapis routier et d'aménager l'espace prévu pour les piétons et les véhicules dans cette zone limitée à 30 km/h. Le chemin piétonnier entre le Marchet et la route cantonale est compris dans ces aménagements.

L'investissement prévu est de CHF 370'000.00. Un tronçon de conduite d'eau potable doit aussi être réalisé dans ce secteur pour compléter le réseau communal (CHF 80'000.00). Un crédit global de CHF 450'000.00 est demandé à l'Assemblée pour ces travaux.

Le trottoir et les bords de la route à Champ Didon, en mauvais état, pour lesquels un crédit de CHF 42'000.00 est déjà voté, feront aussi partie de ces améliorations.

M. le Président remercie M. Etienne Devaud pour ses explications et passe la parole à M. Guy Rossier pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Cet investissement intervient au terme de la réalisation du nouveau lotissement « Le Verger » ; il est destiné à assurer la sécurité des usagers, il constitue un complément aux futures zones « 30 km/h à la route du Marchet ». Son coût est devisé à CHF 450'000.

Il est prévu de financer cet investissement par un prélèvement sur les liquidités de la caisse communale.

La Commission financière est d'avis d'engager cet investissement important lié à la finalisation des travaux de ce nouveau quartier d'habitation et ainsi de terminer la réfection complète de la route du Marchet par sa mise au standard des routes communales.

La Commission financière préavise donc favorablement cet investissement de même que son mode de financement.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Pascal Antille** sur la question de la mise à l'enquête de la zone 30 à la route du Marchet et sa réalisation, **M. le Président** lui répond que la mise à l'enquête est terminée, que les riverains ont été informés par écrit de cette mise à l'enquête et que le Canton l'a acceptée. **M. Pascal Antille** demande si un plan est téléchargeable sur le site internet de la commune pour prendre connaissance de cette zone 30. **M. le Président** lui répond qu'il y aura des chicanes comme à la route des Simon, direction la zone sportive, mais pas d'obstacles verticaux.

→ Suite à l'intervention de **M. Jean-Jacques Friboulet** qui rappelle qu'un protocole avait été signé avec l'Association du Marchet pour une mise en œuvre de cette zone 30 en même temps que l'arrivée des nouveaux habitants de ce quartier, M. le Président confirme que ces travaux seront faits simultanément.

• **M. Robert Yerly** demande le détail de la somme de CHF 450'000.00 pour cette réfection de la route du Marchet. **M. Etienne Devaud** rappelle que la somme de CHF 150'000.00 est allouée pour la route proprement dite, que CHF 115'000.00 est prévu pour les canalisations, que CHF 105'000.00 est prévu pour l'aménagement de la bande piéton et que la somme de CHF 80'000.00 est prévue pour le passage de la mobilité.

• **M. Jean-Marc Schorderet** demande si le promoteur du Verger participe financièrement à ces travaux. **M. Martial Wicht** confirme qu'il participe à hauteur de CHF 85'000.00.

M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (109 oui / 1 non), l'investissement de CHF 450'000.00 prévu pour la réfection de la route du Marchet. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

3.3. Investissement et financement : Mise en conformité des captages d'eau

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 103.

M. le Président passe la parole à Mme Anne-Marie Cochard, Conseillère communale responsable de l'eau potable, pour les explications sur cet objet.

Notre commune distribue de l'eau potable provenant de deux sources situées Côte de Rosé et Les Fantômes et transitant par la station de pompage Entre Essiva ; nous achetons également de l'eau au réseau de l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de la région Sarine-Ouest, secteur Nord).

Le Service du Laboratoire cantonal, lors des inspections 2007 et 2013 de notre réseau d'eau potable, a relevé qu'un assainissement de nos ouvrages devait être effectué. En effet, les deux chambres de captage desservant le réservoir ne répondent plus aux normes en vigueur et ceci en relation avec la nouvelle Loi sur l'eau potable et les directives professionnelles.

Les travaux de construction ou d'amélioration de ces chambres de captage ont été effectués dans les années 80. A cette époque, nos chambres de captage avaient été construites, en particulier, avec un accès direct à la verticale du plan d'eau. Cela n'est plus admis aujourd'hui.

Pour répondre aux directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, nous devons modifier nos chambres de captage. Les travaux concernant la source Les Fantômes viseront à une amélioration de la protection des captages en tranchées vis-à-vis des venues d'eau superficielles. La chambre de captage sera également complètement refaite. Sa conception et ses équipements seront conformes aux normes en vigueur.

La chambre de captage Côte de Rosé, comprenant un puits artésien, verra la construction d'une chambre de visite avec une zone pieds secs afin que notre fontainier puisse effectuer les contrôles en toute sécurité. Grâce aux travaux, toute liaison directe entre le plan d'eau et les influences extérieures sera supprimée. De plus, une protection vis-à-vis des venues d'eau superficielles sera réalisée.

Ces travaux de mise en conformité, exigés par le Service du Laboratoire cantonal, seront effectués au printemps 2014. Le village sera, durant ce laps de temps, alimenté en eau potable via le réseau AESO. Le montant des travaux est estimé à CHF 125'000.00.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale l'acceptation de cet investissement de CHF 125'000.00 pour l'amélioration de notre réseau d'eau.

M. le Président remercie Mme Anne-Marie Cochard pour ses explications et passe la parole à M. Bernard Kolly pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Lors des inspections 2007 et 2013 du réseau d'eau potable, le Service du Laboratoire cantonal a relevé qu'un assainissement de ces ouvrages devait être effectué. Les deux chambres de captage desservant le réservoir ne répondent plus aux normes en vigueur et ceci en relation avec la nouvelle Loi sur l'eau potable et les directives professionnelles.

Pour répondre aux directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, des modifications doivent être apportées.

Ces travaux de mise en conformité, exigés par le Service du Laboratoire cantonal, sont prévus pour le printemps 2014.

Leur financement sera assuré par les liquidités communales.

La Commission financière préavise donc favorablement cet investissement de CHF 125'000.00 de même que son mode de financement.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, il procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 125'000.00 pour la mise en conformité des captages d'eau. Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications sur les budgets. Avant le vote final sur le budget 2014, il passe la parole à M. Josef Hunkeler pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

En date du 19 novembre 2013, la Commission financière s'est réunie avec des représentants du Conseil communal et de l'administration communale pour examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement élaborés par le Conseil communal pour l'année 2014.

Budget de fonctionnement

Le budget en question vient de vous être présenté. Par rapport au précédent budget, on peut noter une hausse des charges d'environ CHF 200'000.00 et une baisse des revenus de près de CHF 35'000.00.

Nous saluons la volonté du Conseil communal de maîtriser et contrôler les dépenses du ménage communal, mais nous devons constater dans le même temps que les charges liées vont à nouveau augmenter l'an prochain, notamment dans le domaine de la santé (env. CHF 75'000.00), de l'aide sociale (env. CHF 100'000.00) et de la formation (env. CHF 70'000.00). Ces chiffres expliquent en grande partie le déficit prévu pour l'exercice 2014, à savoir CHF 83'040.00.

La Commission note également que le déficit budgété est inférieur à 1% de l'ensemble des charges de fonctionnement de la commune.

Budget d'investissement

Pour l'année 2014, le Conseil communal a prévu un large programme d'investissements pour un total de plus de CHF 7 mio et des revenus d'environ 2.5 mio.

Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non réalisés en 2012 et 2013. Cela concerne notamment la poursuite des travaux en matière d'achat et de remplacement de compteurs d'eau, l'aménagement de trottoirs, les zones 30km/h ou l'étude pour un agrandissement de l'école. Ces postes budgétaires n'appellent pas de commentaire particulier de la Commission.

Des travaux en matière d'approvisionnement et de protection des eaux vont également se poursuivre et permettre à la commune de moderniser des infrastructures devenues trop vétustes.

Le point central de ce budget d'investissement concerne le projet d'aménagement de la zone du Clédard, avec l'achat de terrain et l'aménagement des accès à cette zone, à proximité de la gare. La Commission financière soutient ce projet de la commune, étant bien entendu qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intention, les investissements projetés devant faire l'objet d'un vote séparé de la part de l'Assemblée de commune.

*En conclusion, la Commission financière donne un **préavis positif sur le budget 2014** et recommande à l'Assemblée communale **d'approuver le budget proposé**.*

Suite à ce rapport de la Commission financière, **M. Josef Hunkeler** tient à adresser ses remerciements pour la précision des documents établis, lesquels sont bien détaillés et ont permis de répondre à toutes les questions de la Commission financière. **M. le Président** adresse ces remerciements à Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2014 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de charges de CHF 83'040.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2014 est accepté à la majorité (109 oui / 1 non).

Budget des investissements (excédent de charges de CHF 4'507'000.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2014 est accepté à la majorité (109 oui / 1 abstention).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. M. le Président remercie également la caissière communale pour son travail dans l'élaboration de ces budgets.

Point 4 Election d'un membre à la Commission d'aménagement

A la suite d'une démission d'un membre de la Commission d'aménagement, l'Assemblée communale doit élire un membre à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2011-2016.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au groupe « PS et ouverture » de trouver un remplaçant à son membre démissionnaire.

M. Pierre-Alain Crausaz membre de ce parti propose Mme Isabelle Monnard comme nouveau membre de la Commission d'aménagement. Il lui passe la parole afin qu'elle se présente à l'Assemblée. Mme Isabelle Monnard fait part de ses motivations à faire partie de cette Commission d'aménagement.

M. le Président demande à l'Assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à cette Commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à l'élection.

Au vote à main levée, l'Assemblée élit à la majorité Mme Isabelle Monnard à la Commission d'aménagement (résultat du vote : 106 oui / 4 absentions).

Point 5 Règlement scolaire - modification

Mme Katuscia Sansonnens, Conseillère communale responsable de l'enseignement, présente cet objet aux moyens de folios.

Elle communique à l'Assemblée une correction en page 13 du journal l'Ecureuil.

La modification que nous devons apporter à notre règlement scolaire concerne :

Article 5 - Jours de congé hebdomadaires et horaire des classes (Art. 22 et 23 LS et art. 27 et 28 RLS)

1. Les jours de congé hebdomadaires sont les suivants : Ecole enfantine et primaire : mercredi après-midi et samedi.
En plus des jours fixés, les élèves de l'école enfantine bénéficient des congés suivants :
 - a. 1^{ère} enfantine : lundi **après-midi**, mardi matin **et après-midi**, jeudi matin, vendredi **après-midi**
 - b. 2^{ème} enfantine : **mercredi matin** et jeudi après-midi
2. L'enseignement alterné des classes de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires a lieu le mardi **après-midi** et le jeudi **après-midi**.
3. *L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.*
4. La Commission scolaire fixe l'horaire des récréations. Aucun élève ne peut en être privé.
5. La Commission scolaire peut déroger aux règles sur l'horaire des classes lorsque des circonstances particulières l'exigent, notamment en fonction des effectifs et des regroupements des différents degrés. Elle doit toutefois respecter le règlement d'exécution de la loi scolaire en ce qui concerne le nombre des leçons.

Est modifié : Au vu du changement d'horaire proposé pour notre école, les modifications suivantes sont apportées :

1. le lundi matin est remplacé par le lundi **après-midi**, le mercredi matin est remplacé par le **mardi matin et après-midi** et le vendredi matin est remplacé par le vendredi **après-midi**, comme jours de congé pour les élèves de l'école enfantine EE1 et le mardi après-midi est remplacé par le **mercredi matin** pour les élèves de l'école enfantine EE2.
2. Le mardi matin et le jeudi matin sont remplacés par l'**après-midi** pour l'enseignement alterné des classes de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires.

Cet horaire sera appliqué depuis la rentrée scolaire 2014/2015.

Après les explications sur cette révision de règlement scolaire, M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **Mme Martine Aebischer** qui demande quel sera le temps de la récréation du matin, Mme Katuscia Sansonnens indique que celle-ci sera de 20 minutes au lieu de 15 minutes actuellement (9h40 à 10h00).

• **M. Raphael Bovier** relève qu'en avançant le début de l'école à 8h00, cela risque de décourager les parents et les élèves à se rendre à l'école à pied. Il demande également ce qu'il adviendra des tarifs de l'AES. **Mme Katuscia Sansonnens** répond que la problématique des transports est déjà connue et elle ne pense pas que

cela changera les habitudes de certains parents. Elle rappelle qu'en début d'année, un appel aux parents a été fait pour instaurer le Pédibus dans le village mais qu'il n'y a jamais eu d'annonce. Elle déclare qu'il y aura probablement l'abandon de la seconde sonnerie du matin, ce qui avancera le début de la journée à 10' et non 15'. **Mme Isabelle Varenne** informe que la nouvelle tarification de l'AES est à l'étude, car il s'agit aussi de tenir compte des disponibilités des étudiants et de l'augmentation des heures journalières. Elle déclare que le Conseil communal s'engage à financer les coûts supplémentaires avec l'introduction de ce nouvel horaire.

→ En réponse à **Mme Sandrine Cerutti** qui demande qu'elle sera la différence avec les unités d'enseignement, **Mme Katuscia Sansonnens** déclare qu'actuellement le total d'unités est de 6.1 et qu'avec le nouvel horaire ce sera 6.0.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité la révision du règlement scolaire (102 oui / 8 non).

Point 6 Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires - révision

Mme Katuscia Sansonnens, Conseillère communale responsable de l'enseignement, présente cet objet aux moyens de folios.

Le dernier règlement en vigueur date du 15 décembre 1993. Le Conseil communal, sur recommandation du Service des communes, a décidé de le mettre à jour.

Les principales modifications sont les suivantes :

1. Le barème de réduction établi par le service dentaire scolaire se base sur les revenus bruts du ménage (ce qui est déjà le cas mais n'est pas mentionné sur l'ancien règlement).
2. Le versement de tiers et la participation de la commune ne doivent pas être source de gain.
3. Les traitements orthodontiques peuvent faire l'objet d'une aide pour un montant maximum de CHF 300.00 par enfant et par année. Cette aide est calculée conformément au barème de réduction.

Ce nouveau règlement est consultable sous le lien suivant: www.neyruz.ch ou peut-être commandé auprès de l'Administration communale.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale l'adoption de la révision du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

M. le Président remercie Mme Katuscia Sansonnens pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la révision de la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Point 7 Divers

→ **M. le Président** rappelle que la traditionnelle vente de sapins de Noël au profit des camps scolaires est prévue le vendredi 13 décembre 2013 de 15h30 à 18h00 au Complexe communal.

→ **M. le Président** communique que l'Administration communale sera fermée pendant la période des fêtes, à savoir du mardi 24 décembre 2013 à midi jusqu'au lundi 6 janvier 2014, jour de reprise.

→ **M. le Président** rappelle que l'Administration communale sera exceptionnellement ouverte le samedi 14 décembre 2013 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 pour la distribution des cartes à prépaiement pour le compacteur.

→ **M. Jean-Jacques Friboulet** se réfère à l'article de la page 22 du Journal l'Ecureuil concernant la reconduction des subventions des vélos électriques pour l'année 2014. Il trouve étonnant que la commune ait subventionné des vélos genevois alors qu'il y a des fabricants locaux. **M. Martial Wicht** répond qu'il n'y a pas de fabricants locaux mais des revendeurs locaux de constructeurs de vélos suisses. Il rappelle le processus qui a amené la commune ou la commission d'énergie à choisir un fabricant genevois de vélos électriques suisses. Il rappelle que ce fabricant dispose désormais d'un centre compétent auprès d'un garagiste local pour les services et réparations. Il rappelle également les règles du jeu établies avec ce partenaire genevois et qu'à l'issue de la date butoir à la fin juillet 2013 pour bénéficier d'une subvention communale et d'un rabais, des demandes sont encore parvenues. Dès lors, une subvention sera à nouveau octroyée, mais avec de nouvelles règles pour 2014.

- **M. Charles Rossier** fait part au Conseil communal de plusieurs demandes : la place du village devient dangereuse pour les piétons car les automobilistes conduisent trop vite. Il relève qu'un fourgon sans plaques est stationné depuis trois

mois sur la place handicapé et il mentionne qu'au lieudit Les Simon, au bout du terrain de football, il y a une ornière qui empêche les promeneurs de marcher au sec. **M. le Président** le remercie pour son intervention dont il prend bonne note. Il rappelle qu'une étude est en cours pour la zone 30 et qu'il s'agira de trouver des solutions pour améliorer la sécurité au centre du village. Il explique que le nécessaire a été fait cette semaine pour le fourgon sans plaques avec une dénonciation à la Préfecture.

→ En réponse à **M. Pascal Antille** qui relève des excroissances sur la route cantonale depuis la boulangerie au giratoire devant la Chaumière, **M. le Président** rappelle qu'un projet Valtraloc a été fait il y a quelques années. **M. Etienne Devaud** mentionne que c'est un concept de l'époque accepté par les services de l'Etat. Il se tient à disposition de M. Antille pour une vision locale.

- **M. Cédric Gobet** relève que les conducteurs roulent trop vite sur la route menant à la déchetterie, notamment au débouché du passage sous voie, et qu'il y aura bientôt un accident. **M. le Président** répond que la zone 30 apportera des améliorations et qu'avec le projet du Clédard, l'attention sera portée à cet endroit.

- **M. Lionel Gendre** déclare qu'au rond-point direction Cottens, le terrain n'est pas approprié et qu'il n'y a pas de passage pour passer, par exemple, avec une poussette. **M. le Président** déclare qu'il en prend note.

→ **M. Raphaël Chassot** demande pourquoi les élèves qui se rendent à la forêt pour la « classe en forêt » ne passent pas par la Rte des Simon qui est en zone 30. **M. le Président** répond que le détour est énorme pour ces jeunes élèves, mais que les enseignantes font du très bon travail en se préoccupant de la sécurité de leurs élèves. M. Lionel Gendre propose de prévoir un trottoir pour leur sécurité et M. le Président répond qu'une étude a déjà été faite et que l'investissement est onéreux. Les élèves marchent bien souvent dans l'herbe pour éviter de marcher sur la route. M. Etienne Devaud rajoute que, selon la loi sur la circulation routière, l'automobiliste doit respecter les piétons et adapter si nécessaire sa vitesse en cas d'obstacles.

→ Concernant la demande faite par Mme **Céline Gendre** sur les feux de l'école et de l'étude promise pour améliorer cet endroit, **M. le Président** rappelle que cette étude a été faite et que les modifications proposées sont très chères et que dans le cadre du projet du Clédard, une nouvelle étude sera faite.

→ S'agissant des différentes observations sur la mauvaise visibilité en fin de journée aux passages piétons de l'école avec le soleil couchant, **M. le Président** rappelle que le Conseil communal a pris la décision de revenir à l'installation initiale des feux, à savoir que celle-ci est la moins contestée par les automobilistes.

Il prend note de la demande d'adaptation envisageable avec l'installation de petits feux en dessous des grands.

- **Mme Véronique Currat** souhaiterait que nos giratoires soient décorés comme dans d'autres villages car ils manquent de charme. Elle propose d'y installer une sculpture par exemple. **M. Etienne Devaud** répond que le Conseil communal a déjà discuté de l'installation d'une sculpture. De plus, dans le budget 2014, il est prévu des améliorations pour décorer les giratoires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 22h35.

Le Président :
M. Jacques Morel

Le Secrétaire :
M. Christian Stucky